

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Keine Einschränkung
Akteure	Antigua und Barbuda
Prozesstypen	Bundesratsgeschäft
Datum	01.01.1989 - 01.01.2019

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Bundesratsgeschäft, Antigua und Barbuda, 2017*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Geld, Wahrung und Kredit	1
Banken	1

Abkürzungsverzeichnis

AIA Automatischer Informationsaustausch

EAR Echange automatique de renseignements

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Geld, Wahrung und Kredit

Banken

BUNDESRATSGESCHAFT
DATUM: 12.12.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Avec une ligne similaire  celle de sa chambre sœur, la chambre des cantons a remani le projet d'**introduction de l'change automatique de renseignements (EAR) relatifs aux comptes financiers avec 41 Etats partenaires** labor par le Conseil fdral. Alors que les premiers changes devaient avoir lieu ds 2018, le Conseil des Etats a inscrit le principe de spcialit dans le projet de loi. Tout comme le Conseil national, il souhaite ainsi que les renseignements transmis ne puissent tre utiliss qu' des fins fiscales. L'objectif est de renforcer la protection juridique individuelle. Par contre, la chambre des cantons n'a pas estim ncessaire d'introduire des mesures lies  la prvention de la corruption dans le pays partenaire. Les accords avec les 41 Etats partenaires ont t valids. Au final, le Conseil national s'est align sur les modifications du Conseil des Etats. Ainsi, l'UDC, qui se battait contre ces accords, a finalement d baisser pavillon. Tous les accords, mme ceux avec l'Arabie Saoudite et la Nouvelle-Zlande, ont t adopts et les critres de prvention de la corruption abandonns.¹

1) BO CE, 2017, pp.861 s.; BO CE, 2017, pp.948 s.; BO CN, 2017, pp.1970 s.; NZZ, 6.12.17; NZZ, 13.12.17